

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**RECUEIL DE RESSOURCES VISANT À FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES
MÉCANISMES NATIONAUX DE COORDINATION EN MATIÈRE SPS**

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

1. Adopté le 31 juillet 2020², le rapport sur le cinquième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS³ contient des recommandations sur divers sujets, y compris les mécanismes nationaux de coordination en matière SPS. Le présent document répond à la recommandation spécifique du Comité demandant au "Secrétariat d'établir un recueil des ressources qui peuvent être utiles aux Membres dans la mise en œuvre de leurs mécanismes nationaux de coordination, en commençant par celles évoquées lors de l'Atelier de 2019 sur la transparence et la coordination et en incluant les ressources additionnelles suggérées par les Membres".^{4,5}

2. Le présent document est composé de trois sections: i) expériences des Membres avec les mécanismes nationaux de coordination en matière SPS et expériences des organisations régionales en matière de facilitation et de renforcement de ces mécanismes; ii) meilleures pratiques partagées par les Membres et enseignements tirés pour la mise en place et le renforcement de leurs mécanismes nationaux de coordination en matière SPS; et iii) outils/ressources mis à disposition par l'OMC et d'autres organisations internationales qui peuvent être utiles pour renforcer les mécanismes de coordination.

1 EXPÉRIENCES RELATIVES AUX MÉCANISMES DE COORDINATION EN MATIÈRE SPS AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL

3. Lors de l'atelier de 2019 sur la transparence et la coordination, plusieurs Membres ont identifié divers mécanismes et systèmes permettant de coordonner les questions SPS au niveau national. Plusieurs organismes régionaux ont également partagé leurs expériences en matière de facilitation et de renforcement des mécanismes nationaux. Ces mécanismes/systèmes sont détaillés dans le tableau qui suit.

Mécanisme/système de coordination	Responsabilités/Fonctions
I COORDINATION SPS AU NIVEAU NATIONAL	
Guichet unique pour les questions SPS et OTC	Guichet unique chargé des questions SPS et OTC, permettant de confier au même organe la responsabilité du respect des prescriptions en matière de transparence et la gestion des questions de réglementation dans le domaine SPS, ainsi que le rôle d'interface à l'échelle nationale et internationale. Ses principales tâches sont les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ notification de toutes les réglementations techniques et SPS pouvant avoir une incidence sur le commerce, y compris les mesures fondées sur des normes internationales;

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² À sa réunion de juin 2020, le Comité SPS est convenu d'adopter *ad referendum* le rapport relatif au cinquième examen. Dans le cadre de cette procédure, le rapport en question a été adopté en l'absence d'opposition de la part d'un Membre au 31 juillet 2020.

³ Voir documents [G/SPS/64](#) et [G/SPS/64/Add.1](#).

⁴ La recommandation en question figure au paragraphe 6.7 du rapport relatif au cinquième examen ([G/SPS/64](#)).

⁵ Le programme et le rapport de l'atelier sur la transparence et la coordination figurent dans les documents [G/SPS/GEN/1694/Rev.2](#) et [G/SPS/R/96](#), respectivement. Les exposés peuvent également être consultés à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/workshop15072019_f.htm.

Mécanisme/système de coordination	Responsabilités/Fonctions
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ définition des priorités pour les questions de réglementation grâce à la création d'un programme réglementaire; ▪ engagement continu dans des partenariats internationaux en vue d'encourager la convergence des réglementations et de promouvoir des normes et orientations communes avec les partenaires stratégiques.
Organisme de réglementation unique pour les questions SPS	<p>Organisme de réglementation unique chargé des questions relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux, administré conjointement par deux ministères compétents (par exemple de l'agriculture et de la santé).</p> <p>Organisme de réglementation unique soutenant les efforts réalisés en matière de transparence au moyen de partenariats avec plusieurs parties prenantes aux niveaux régional et international (par exemple Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce [STDF], Forum de coopération économique Asie-Pacifique [APEC], Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], Organisation mondiale de la santé [OMS] et Partenariat mondial pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires [GFSP]).</p>
Mécanismes de coordination interdépartementaux/interministériels	<p>Une équipe de coordination multidisciplinaire spécifique, s'appuyant sur l'expertise de différentes administrations publiques, surveille et suit les mesures relatives aux obstacles au commerce en vue d'améliorer l'accès aux marchés d'exportation. Cela passe notamment par une communication régulière avec les milieux d'affaires et l'établissement de rapports à leur intention.</p> <p>Le système de coordination interministérielle fonctionne avec la participation de divers ministères et commissions (par exemple du commerce, de l'agriculture, des douanes et de la santé) et une répartition claire des responsabilités entre les diverses entités afin d'assurer la transparence des notifications SPS.</p> <p>Coordination des autorités compétentes dans le domaine SPS grâce à l'organisation périodique (2 à 3 fois par an) de réunions de coordination destinées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ faire part des préoccupations qui devraient être examinées au niveau international; ▪ identifier les PCS et les questions présentant un intérêt qui devraient être abordées dans le cadre du Comité SPS; ▪ participer aux réunions d'harmonisation coordonnées au niveau régional; et ▪ assurer la surveillance/l'audit des notifications de non-conformité et des mesures correctives. <p>Coordination au sein des groupes interinstitutionnels qui travaillent avec plusieurs Accords de l'OMC en vue de créer un réseau national de coordination, de positionnement et de formation.</p>
Comités SPS nationaux	Coordination des questions SPS par un comité SPS national composé de ministères, d'administrations publiques, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales.
II COORDINATION SPS AU NIVEAU RÉGIONAL	
Union africaine	L'Union africaine déploie des efforts pour faciliter la coordination nationale et régionale dans le domaine SPS et accroître la participation des pays africains aux travaux des organismes de normalisation et du Comité SPS. Ces efforts visent aussi à créer des synergies pour résoudre les problèmes liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux; et à promouvoir le dialogue avec d'autres blocs régionaux dans une optique de soutien mutuel pendant les activités de normalisation. À titre d'exemples d'activités de coordination entreprises, on peut citer: l'appui à des forums électroniques/réunions physiques pour examiner des questions commerciales spécifiques avant les réunions du Comité SPS; l'appui à la participation physique des États membres de l'UA aux réunions du Codex, de l'OIE et du Comité SPS; et la réalisation d'activités de formation pour renforcer les mécanismes nationaux de coordination SPS.

Mécanisme/système de coordination	Responsabilités/Fonctions
APEC	Le Réseau d'instituts de formation en partenariat (PTIN) du Forum de coopération en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSCF) de l'APEC ⁶ utilise un modèle de partenariat public-privé visant à améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à faciliter les échanges dans la région de l'APEC. Il collabore avec les organismes de réglementation du FSCF pour mener à bien des activités de renforcement des capacités sous la forme d'ateliers, encourageant l'adoption de bonnes pratiques réglementaires dans les économies de l'APEC dans des secteurs tels que la consultation publique aux fins de l'élaboration de réglementations en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires; et la publication systématique des réglementations.
CEDEAO	La CEDEAO a réalisé divers efforts de coordination et soutenu la mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence dans la région. Les problèmes rencontrés étaient notamment les limites en termes de connaissances, de sensibilisation et d'appropriation dans le domaine SPS; la coopération entre l'autorité responsable des notifications et les autres autorités gouvernementales; et le respect des dispositions relatives à la transparence dans le domaine SPS. Parmi les solutions possibles figuraient le renforcement de la formation sur les dispositions relatives à la transparence dans le domaine SPS, la revitalisation du fonctionnement des comités SPS nationaux, la mise en place de systèmes de suivi et de gestion au sein des autorités responsables des notifications et l'intensification des efforts de plaidoyer et de sensibilisation auprès des autorités de haut niveau ou des décideurs pour leur rappeler l'importance des mesures SPS.
IICA	L'IICA a facilité plusieurs initiatives de coordination nationale mises en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes. D'après son expérience, les pays devraient tenir compte des points suivants lors de la création d'un comité SPS national: possibilité d'interagir avec différents acteurs (publics et privés); nécessité d'assurer la formation périodique de tous les acteurs concernés; capacité d'identifier et de résoudre les problèmes et de diffuser les résultats sur une base permanente; et importance d'un point de coordination solide.

⁶ Le Forum de coopération en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSCF) de l'APEC rassemble les organismes chargés de réglementer la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les 21 économies de l'APEC. Il vise principalement à renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et le dialogue sur la réglementation, ainsi qu'à encourager l'utilisation des normes internationales fondées sur des données scientifiques, l'alignement sur les normes du Codex et le respect des dispositions SPS et OTC de l'OMC.

2 MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

4. Le tableau ci-après donne un aperçu des meilleures pratiques partagées par les Membres et des enseignements tirés de la création et du renforcement de leurs mécanismes nationaux de coordination en matière SPS.

Meilleures pratiques	Enseignements tirés
<p>1. Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les formations pour promouvoir la coordination nationale en matière SPS. ▪ Mener une analyse des lacunes en matière de formation et mettre au point une stratégie de formation. ▪ Renforcer la connaissance et la compréhension des dispositions SPS de l'OMC afin d'améliorer le respect des mesures SPS. ▪ Réaliser une formation générale d'introduction pour le personnel et une formation spécifique consacrée à l'OMC pour les organismes gouvernementaux et les secteurs industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Importance de tirer parti des activités de formation SPS/OTC nationales, régionales et internationales pour promouvoir et enregistrer les nouveaux utilisateurs. ▪ La coordination de la coopération technique permet de bénéficier de synergies et de réduire les chevauchements.
<p>2. Communication et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprendre des efforts continus en matière de communication et de sensibilisation afin d'élargir la coopération sur les questions relatives à la transparence dans le domaine SPS. ▪ Sensibiliser les autorités de haut niveau ou les décideurs à l'importance des notifications et questions SPS. ▪ Participer aux ateliers de l'OMC sur la transparence et renforcer la coopération technique avec les pays en développement Membres. ▪ Mieux faire connaître les sites Web consacrés à la transparence dans le domaine SPS, y compris au moyen de notifications, de traductions et de bulletins d'information mensuels. ▪ Ressources en ligne de l'OMC: encourager les industries, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) à utiliser les outils SPS/OTC de l'OMC, notamment ePing; et favoriser la promotion, la formation et l'enregistrement périodiques des nouveaux utilisateurs afin de suivre les rotations de personnel et les créations d'entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La diffusion permanente des bénéfices liés à la mise en œuvre des dispositions en matière de transparence, à tous les niveaux, est essentielle. ▪ Promotion de l'utilisation d'ePing par les MPME afin qu'elles aient accès aux renseignements relatifs aux prescriptions SPS et OTC en matière d'importation. ▪ La technologie facilite la communication plus large des notifications par voie électronique. ▪ La volonté politique est fondamentale pour soutenir les activités nationales dans le domaine SPS. ▪ La sensibilisation, le renforcement de l'obligation redditionnelle à l'échelle interinstitutionnelle et la mise en place de mécanismes de retour d'information s'agissant des questions SPS prioritaires sont nécessaires, en permanence, pour maintenir l'intérêt des parties prenantes.
<p>3. Processus de réglementation</p> <p>Éléments à prendre en compte lors de l'élaboration/la révision des réglementations SPS:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la transparence du processus de réglementation dans le domaine SPS. ▪ Mettre en place un régime juridique conforme aux règles commerciales multilatérales. ▪ Vérifier la compatibilité avec les cadres juridiques national et international. ▪ Permettre un processus interinstitutionnel d'examen et de présentation d'observations. ▪ Assurer la publication d'un avis, la notification de la réglementation proposée à l'OMC et la mise en place d'une période pour la présentation d'observations. ▪ Mettre les réglementations proposées à la disposition du public (dossier public); examiner les observations reçues; et tenir compte des observations et discussions pour finaliser la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mécanismes permettant au public de présenter des observations donnent lieu à de meilleures réglementations SPS, plus adaptées aux objectifs. ▪ Les institutions doivent disposer de procédures encadrant la création de réglementations.

Meilleures pratiques	Enseignements tirés
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner (organismes de réglementation) la portée de toutes les mesures et mettre en exergue les fragments qui pourraient relever des Accords SPS ou OTC; notifier les réglementations qui contiennent des éléments relevant à la fois des questions SPS et des questions OTC aux Comités SPS et OTC (autorités nationales responsables des notifications SPS et OTC); indiquer dans la notification si la réglementation a été notifiée à un autre comité de l'OMC; et suivre l'évolution des notifications présentées à ces deux comités. 	
<p>4. Format et composition des mécanismes nationaux de coordination SPS</p> <p>Pour la mise en place d'un mécanisme national de coordination, il est important:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'évaluer la nécessité et la pertinence d'un comité SPS national, ainsi que de répartir les responsabilités et domaines de travail; ▪ d'inclure des représentants des secteurs public et privé; ▪ d'intégrer des questions SPS transversales examinées dans diverses instances multilatérales; ▪ d'utiliser les comités SPS/OTC nationaux pour recevoir les retours d'information des parties prenantes au sujet des outils en ligne de l'OMC, notamment d'ePing; ▪ d'assurer la formation périodique des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le leadership est fondamental pour élaborer des processus de changement et les poursuivre. ▪ La transparence devrait être inscrite en permanence à l'ordre du jour. ▪ L'autorité nationale responsable des notifications SPS joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des dispositions en matière de transparence. ▪ Les alliances stratégiques améliorent les performances des Membres et renforcent leur participation aux processus de transparence. ▪ Les mécanismes de consultation nationaux et régionaux: <ul style="list-style-type: none"> ○ facilitent le respect des engagements internationaux en matière de transparence; ○ sont utiles lorsqu'ils s'appuient sur un point de coordination solide et des processus affectant les décideurs; ○ sont efficaces s'ils identifient les défis et résolvent les problèmes; ○ sont essentiels pour mettre en place des processus durables; ○ ne sont généralement pas limités par des contraintes financières. ▪ L'existence de réseaux de contacts favorise la coopération et les synergies entre pairs. ▪ Les associations professionnelles rendent généralement compte par des liens directs plutôt que par les voies/processus officiel(le)s. Ils présentent également des comptes rendus dans le cadre de forums et comités. ▪ Les entreprises plus grandes utilisent leurs relations au sein des administrations publiques et ministères. ▪ Le signalement de problèmes par processus graduel peut s'avérer incohérent. ▪ Les MPME voient les obstacles au commerce comme un problème quotidien relevant de leur propre responsabilité. Il n'est pas toujours facile de déterminer à qui s'adresser. ▪ Le secteur privé peut fournir des renseignements techniques et scientifiques et des connaissances en matière de production qui sont uniques.

3 OUTILS ET RESSOURCES UTILES POUR LA COORDINATION SPS AU NIVEAU NATIONAL

Outil	De quoi s'agit-il?	Où le trouver?
Documents en ligne de l'OMC	Base de données donnant accès à tous les documents officiels de l'OMC, y compris aux documents liés aux mesures SPS. ⁷ Cet outil contient également un service d'alerte par courrier électronique (abonnement électronique), auquel les utilisateurs peuvent s'abonner pour être avertis chaque fois que de nouveaux documents de l'OMC correspondant à leurs intérêts sont distribués. ⁸	https://docs.wto.org/
Ensemble des instruments de transparence à la disposition des Membres dans le domaine SPS	On trouvera sur cette page des renseignements sur les modèles de notification, des guides, des liens vers les sites Web SPS des Membres et d'autres outils pour aider les Membres à assurer la transparence dans le domaine SPS.	https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/transparency_toolkit_f.htm
Ensemble des instruments de transparence à la disposition des Membres dans le domaine OTC	On trouvera sur cette page des renseignements sur les obligations et les procédures en matière de transparence et sur les travaux du Comité OTC qui s'y rapportent, ainsi que sur les ressources disponibles en ligne.	https://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/tbt_transparency_toolkit_f.htm
Système de gestion des renseignements SPS (SPS-IMS)	Base de données complète contenant des renseignements spécialisés et détaillés sur les notifications SPS, les problèmes commerciaux spécifiques (PCS), les coordonnées des autorités nationales responsables des notifications (ANN)/points d'information nationaux (PIN) et d'autres documents relatifs aux mesures SPS.	http://spsims.wto.org/fr/
Système de gestion des renseignements OTC (TBT-IMS)	Base de données complète permettant aux utilisateurs de rechercher toutes les notifications OTC soumises par les Membres, ainsi que les préoccupations commerciales spécifiques soulevées au sein du Comité OTC. Les utilisateurs peuvent également accéder à des renseignements sur les points d'information OTC, les déclarations concernant la mise en œuvre et l'acceptation du Code de pratique.	http://tbtims.wto.org/fr/
eAgenda	Les Membres peuvent présenter des questions, y compris des problèmes commerciaux spécifiques (PCS), afin qu'elles soient incluses dans le projet d'ordre du jour annoté de la réunion du Comité SPS; cela permet d'améliorer la transparence et de donner préalablement avis des PCS et d'autres points de l'ordre du jour, et donne la possibilité aux Membres de télécharger leurs déclarations avant ou après la réunion du Comité SPS.	https://eagenda.wto.org/members/
ePing	Système d'alerte pour les notifications SPS/OTC lancé par l'OMC, le DAES de l'ONU et l'ITC en novembre 2016. Les utilisateurs peuvent s'inscrire pour recevoir par courrier électronique des alertes quotidiennes ou hebdomadaires correspondant à des critères définis individuellement et chercher des notifications SPS/OTC spécifiques. ePing offre des fonctionnalités supplémentaires aux ANN et PIN officiellement désignés pour assurer la coordination et communiquer avec les parties prenantes nationales.	https://www.epingalert.org/fr
Service d'assistance en ligne pour le commerce mondial (GTH)	Initiative conjointe de l'ITC, de la CNUCED et de l'OMC qui vise à simplifier l'étude des marchés pour les entreprises, en particulier les MPME, en regroupant les renseignements commerciaux et économiques en un seul et même portail en ligne.	https://globaltradehelpdesk.org/fr

⁷ L'accès aux documents à distribution restreinte est limité aux Membres et protégé par un mot de passe.

⁸ Ce service d'alerte par courrier électronique n'est offert qu'aux Membres et exige l'utilisation d'un compte personnel de l'OMC. Pour plus de renseignements, contactez les coordonnateurs de délégation.

Outil	De quoi s'agit-il?	Où le trouver?
Base de données mondiale des mesures non tarifaires (TRAINS)	TRAINS donne des renseignements sur un large éventail de moyens d'action, y compris des instruments de politique commerciale traditionnels comme les contingents et les contrôles de prix, et des mesures réglementaires et techniques découlant d'objectifs non commerciaux importants en lien avec la santé et la protection de l'environnement (mesures sanitaires et phytosanitaires [SPS] et obstacles techniques au commerce [OTC]). La base de données constitue une source de renseignements systématique et vise à renforcer la transparence en lien avec les MNT. ⁹	https://trains.unctad.org/
Outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments	Outil complet mis au point conjointement par la FAO et l'OMS afin d'aider les Membres à évaluer l'efficacité des systèmes nationaux de contrôle des aliments.	https://www.who.int/publications/i/item/9789241515719
Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires (PVS)	Plate-forme phare de renforcement des capacités de l'OIE en faveur d'une amélioration durable des services vétérinaires nationaux. Le processus PVS donne aux services vétérinaires nationaux les moyens d'agir en leur permettant de mieux appréhender leurs points forts et leurs points faibles à travers l'application d'une méthodologie harmonisée à l'échelle mondiale, basée sur des normes internationales, qui permet une perspective extérieure utile pour pointer les défaillances et les possibilités d'amélioration dans une optique d'innovation. Ainsi, les pays ont la capacité de s'approprier et de hiérarchiser les priorités d'amélioration pour leur système de santé animale.	https://www.oie.int/fr/solidarite/processus-pvs/
Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)	Outil interactif mis au point par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour mener une analyse de la situation du système phytosanitaire existant et aider l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) à évaluer ses progrès dans la mise en œuvre de la CIPV et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires.	https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/phytosanitary-capacity-evaluation/
Cadre P-IMA	Le cadre P-IMA propose une approche basée sur les éléments de preuve pour éclairer et améliorer les processus de planification et de prise de décisions dans le domaine SPS. Il contribue à lier les investissements dans le domaine SPS aux objectifs de politique publique, y compris la croissance des exportations, la productivité agricole et la réduction de la pauvreté. Dans le cadre de ce processus, le cadre P-IMA encourage le dialogue entre le secteur public et le secteur privé, favorise la transparence et la reddition de comptes, et améliore l'efficacité économique des décisions en matière d'investissements.	https://www.standardsfacility.org/fr/priorit%C3%A9s-P-IMA

⁹ CNUCED: https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2017d3_en.pdf.